



Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière de l'Essonne

Appel à projets 2018

Évry, le **14 DEC. 2017**

En 2017, tous les indicateurs de l'accidentalité routière sont de nouveau à la hausse après une année 2016 encourageante et référencée parmi les trois années où la mortalité routière est passée sous la barre des 30 personnes tuées.

Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, usagers de deux-roues motorisés) constituent toujours un enjeu très préoccupant, car ils sont surreprésentés dans l'accidentalité aussi bien nationale qu'essonnienne. De 2014 à 2017 inclus dans le département, ils représentent plus de la moitié des personnes tuées sur les routes.

À titre d'exemple, pour l'année 2017 à ce jour, le nombre d'usagers deux-roues motorisés tués est quasiment équivalent à celui des usagers de véhicules légers alors qu'ils ne représentent qu'en moyenne 2 à 5 % du trafic routier.

Afin d'atteindre l'objectif national de réduction du nombre de personnes tuées d'ici à 2020, il est donc nécessaire d'agir sur l'ensemble des enjeux de la sécurité routière, et d'utiliser l'éducation et la sensibilisation pour réduire les comportements à risque et cibler les usagers surreprésentés.

L'État et le Conseil départemental maintiennent en Essonne leur fort engagement et leur travail partenarial en matière de sécurité routière, en lançant le présent appel à projets, qui permettra l'élaboration des PDASR État et Département 2018.

Le Document Général d'Orientations 2018-2022 confirme le maintien de certains enjeux et met l'accent sur les seniors et le risque professionnel. Il va de soi que les facteurs principaux des accidents corporels de la route sont toujours en rapport étroit avec les comportements à risques de l'utilisateur.

Les actions de sensibilisation et de prévention qui pourront faire l'objet d'une subvention, devront être orientées vers une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- les jeunes,
- les seniors,
- les usagers de deux-roues motorisés,
- le risque professionnel,
- la conduite sous l'emprise de produits psychoactifs,
- les distracteurs.

Nous appelons enfin votre attention sur le fait que la participation financière globale de l'État et du Conseil départemental ne pourra excéder 50 % du montant éligible de l'action.

Votre projet (ciblé, signé, visé et comportant l'ensemble des documents demandés) devra être établi en deux exemplaires, si vous souhaitez une double subvention, et adressé à :

Préfecture de l'Essonne DRSR / SESR / SRSR Boulevard de France 91010 EVRY cedex	Conseil Départemental de l'Essonne Direction des Infrastructures et de la Voirie Service Sécurité et Gestion de la Route Boulevard de France 91012 EVRY cedex
Contact : David MAMOU Tel : 01-69-91-95-46 mail : david.mamou@essonne.gouv.fr mail d'envoi des dossiers : pref-sesr-bsrdt@essonne.gouv.fr	Contact : Virginie BOGALHO Tel : 01-60-91-26-16 mail : ybogalho@cd-essonne.fr

Toutes les demandes seront examinées en concertation entre les services de l'État et du Conseil Départemental. Nous vous invitons à consulter les modalités de dépôt de votre dossier aux adresses suivantes :

Préfecture de l'Essonne http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Transport-deplacements-et-securite-routiere/Plan-Departemental-d-Actions-de-Securite-Routiere-PDASR	Conseil Départemental de l'Essonne http://www.essonne.fr/education-jeunesse-citoyennete/associationsessonnefr/demander-une-subvention/
---	--

Vos demandes devront être déposées impérativement **avant le 15 février 2018**.

Les dossiers déposés après cette date ne pourront être financés que dans la limite des crédits disponibles après examen de ceux déposés dans les délais.

Plus que jamais l'engagement de l'ensemble des acteurs de la sécurité routière ne doit faiblir. L'implication encore trop importante des usagers vulnérables dans les accidents corporels routiers met en avant la nécessité de faire évoluer la mentalité des usagers afin qu'un partage de la route puisse réellement exister.

La Préfète



Josiane CHEVALIER

Le Président du Conseil départemental



François DUROVRAY

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES